

Relevé de décisions

Conseil d'orientation de l'OFGL du 14 février 2023

Le Conseil d'orientation de l'OFGL regroupe des élus du Comité des finances locales et des représentants d'administrations centrales (DGFIP, DB, DGCL).

Il s'est réuni le 14 février 2023 sous la présidence d'André Laignel.

Membres présents : André Laignel, Pierrette Daffix-Ray, Jean-Léonce Dupont, Charles Guené, Philippe Laurent, Thibaut Roulon et Paul Dolléans (Direction du budget), Cécile Raquin, Luc Brière et Thomas Fauconnier (DGCL), Guillaume Robert (DGFIP)

Pour l'OFGL : **Thomas Rougier, Matthieu Chtioui, Samuel Lerestif**

Membres excusés : Daniel Fasquelle, Antoine Homé, Sébastien Miossec¹

Membres absents : Stéphane Bérard

La séance du Conseil d'orientation (CO) est introduite par le président **André Laignel**. Il remercie l'équipe pour le travail réalisé, notamment au vu de son effectif réduit, et rappelle que des choix devront être faits sur les sujets à traiter en priorité.

Ensuite, la discussion entre les membres du CO est ouverte, à partir d'une présentation réalisée par le secrétaire général de l'OFGL **Thomas Rougier**. La présentation zoome sur les principales productions et avancées sur 2022 et ouvre la discussion sur les perspectives pour les chantiers en cours, en lien notamment avec les suggestions formulées par le Comité scientifique et technique (CST) de l'OFGL lors de sa réunion du 31 janvier 2023.

Les participants du Conseil d'orientation ont ensuite débattu des projets de travaux de l'OFGL pour les prochains mois.

Principaux points actés par le Conseil d'orientation lors de la réunion :

- Concernant les **indicateurs de ressources et de charges**, il est rappelé l'importance de la caractérisation des collectivités et notamment des **charges de centralité** spécifiques à chaque territoire, qui est un sujet majeur en vue d'une réforme à venir de la DGF. Il est nécessaire de trouver un consensus sur le sujet, qui à défaut d'être parfait, devra être le plus opérationnel et le plus juste possible. Il est proposé que l'OFGL s'attaque à cette thématique.
- Le conseil soutient l'idée d'une **analyse des conséquences de l'inflation sur les finances locales**, liée à la hausse des dépenses d'énergie, mais pas uniquement. Ce travail portera à la fois sur les dépenses et sur les recettes des collectivités. Il devra être mené en bonne intelligence avec les administrations centrales quant aux chiffrés présentés. Une articulation est aussi à réfléchir avec le rapport annuel de l'OFGL, qui peut incorporer l'impact de l'inflation dans sa vue d'ensemble. Le chantier de **l'impact de la crise Covid** sur les finances locales peut être clôturé et remplacé par celui-ci.
- La thématique du **bâti scolaire**, notamment sur le volet des enjeux liés à la rénovation énergétique, doit aussi être explorée par l'OFGL. Ce sujet peut être rapproché du chantier du **référentiel de coûts**. En fonction des possibilités, la déclinaison des enjeux sur le secteur du logement social pourra être regardée.

¹ Sébastien Miossec a formulé certaines préconisations par mail au Président Laignel avant la séance.

- La **poursuite de travaux en cours** est validée par le conseil. Les thématiques sont diverses : **fiscalité locale et entreprises, plateforme de données partagées** (mise à disposition d'un outil cartographique et poursuite de l'actualisation régulière et rapide des bases), **référentiel de coûts** (d'une part, l'approche collaborative avec l'AFIGESE peut être poursuivie selon le sujet traité et, d'autre-part, le coût des bibliothèques reste d'actualité si des données extra-financières plus récentes sont disponibles).

Par ailleurs, il est proposé que l'OFGL mène **une veille active sur plusieurs thèmes** en lien avec les finances et la gestion publique locales, notamment sur l'environnement et la transition écologique, le foncier et l'aménagement (ZAN), les budgets verts ou encore le financement par les ressources propres des services publics locaux (pratiques tarifaires...).

Pour conclure, le **Président Laignel** remercie **l'équipe OFGL** et rappelle l'importance des apports du **Comité scientifique et technique** qui regroupe des associations d'élus et d'agents, des administrations centrales, des institutions et des experts.
